



Les exploitations agricoles familiales turques : les problèmes liés à leurs structures et à leur gestion

Talim M.

in

Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.). *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives*

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 12

1997

pages 285-294

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971312>

To cite this article / Pour citer cet article

Talim M. **Les exploitations agricoles familiales turques : les problèmes liés à leurs structures et à leur gestion**. In : Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.). *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 285-294 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 12)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>



Les exploitations agricoles familiales turques : les problèmes liés à leurs structures et à leur gestion

Metin Talim

Faculté d'Agronomie, Université d'Ege, Izmir (Turquie)

Résumé. Les exploitations agricoles turques, pour la plupart d'entre elles, présentent des structures qui ne peuvent pas participer à la modernisation de l'agriculture : superficies réduites, morcellement et dispersion des terres, inadéquation entre la terre et la force de travail, insuffisance de capital, problèmes de gestion, ... L'étude de la situation et de l'évolution des structures agricoles, durant les dernières décennies, amène l'auteur à émettre des recommandations pour le développement d'une agriculture plus productive qui, par ailleurs, irait dans le sens d'une amélioration générale de la situation économique du pays.

Mots clés. Exploitation agricole familiale - Structure agricole - Système de production - Mode de faire-valoir - Turquie

Title. *Turkish family farms: problems related to their structures and management*

Abstract. *Most Turkish farms have structures that preclude participation in the modernisation of agriculture. They are small, the fields are divided and scattered, land and labour are not matched, there is insufficient capital, there are management problems, etc. Study of the situation and changes in farming structures in recent decades leads the author to making recommendations for more productive farming that will also be in line with a general improvement of the economic situation of the country.*

Keywords. *Family farm - Agricultural structure - Farming system - Tenure system - Turkey*

I – Introduction

En Turquie, malgré un développement notable de l'industrialisation, l'économie du pays est encore tributaire de l'agriculture. Selon le recensement de 1985, la population du pays est de 50,7 millions, dont 23,8 millions (47 %) vivent à la campagne. La part du revenu national imputable à l'agriculture est de 20 % environ. Si l'on considère que 47 % de la population reçoit environ 20 % du revenu national, il en résulte que les revenus sont très faibles dans l'agriculture. D'ailleurs, en 1983, le revenu moyen de la population active agricole représentait un tiers du revenu moyen national. Bien qu'un changement important soit intervenu dans la structure des exportations, les produits agricoles constituent environ 20 % de la valeur totale des exportations.

Les produits agricoles semi-manufacturés ne sont pas inclus dans ce chiffre. De plus, la production agricole est très variable d'une année à l'autre et, quelquefois, cette variation dépasse 10 %. Entre 1970 et 1978, une variation de 10 % du revenu agricole a entraîné une variation de 2,3 % du produit intérieur brut (Demirci, 1981).

En Turquie, on fait beaucoup d'efforts pour le développement économique et pour le maintien de la production alimentaire au-dessus du taux de croissance démographique. Jusqu'à l'année dernière, la Turquie se trouvait parmi les pays qui n'achetaient pas de produits alimentaires de base à l'étranger. Cependant, l'agriculture turque est en train de chercher une issue à un certain nombre de problèmes fondamentaux et complexes. Parmi ces problèmes, la faiblesse des structures agricoles vient en tête. L'inadéquation entre la terre et le travail et l'insuffisance des structures physiques et institutionnelles rendent difficile l'utilisation productive et équilibrée du territoire agricole. Ainsi, la productivité et les revenus agricoles demeurent bas. Par conséquent, l'agriculture n'accomplit pas correctement sa fonction dans le développement économique du pays.

Dans cet exposé, on va étudier la situation et l'évolution de la structure de l'agriculture turque d'après l'effectif, la taille, la dispersion et le mode de faire-valoir des unités de production agricole. On va procéder selon trois phases. Dans un premier temps, on va déterminer la structure de l'agriculture et ses tendances générales. Ensuite, on s'intéressera aux problèmes inhérents aux structures actuelles et à leurs conséquences. Enfin, on proposera quelques recommandations pour l'amélioration des structures et l'efficacité des exploitations agricoles.

II – Vue générale des structures de l'agriculture turque

En Turquie, les recensements agricoles, effectués à différentes dates, donnent des informations partielles pouvant être utilisées pour déterminer la situation structurelle de l'agriculture. Toutes ces informations concernent plus particulièrement la superficie, les régimes de propriété du sol et le morcellement des exploitations agricoles. Les informations dont on dispose ne permettent pas de classer les exploitations selon la main-d'oeuvre disponible ou utilisée par rapport au capital et au produit brut. Or, ce type de données est très utile pour faire une évaluation plus juste et réaliste. Cependant, en tenant compte que les structures agricoles sont largement liées aux trois facteurs déjà cités (taille, régime de la propriété et morcellement des exploitations), on peut quand même donner une estimation générale à partir des données disponibles.

1. Utilisation du sol et composition de la production

En Turquie, selon les chiffres de 1988, la superficie pouvant être utilisée à des fins agricoles s'élève à 53,5 millions d'hectares dont 45 % de terres labourables, soit 24 millions d'hectares. Environ un quart des terres labourées doit être laissé en jachère, soit 5,5 millions d'hectares. Les terres irrigables représentent 8,6 millions d'hectares alors que les terres réellement irriguées couvrent seulement 3,6 millions d'hectares.

Il y a eu, dans le passé, des changements et des évolutions importants dans l'utilisation des terres agricoles. Par exemple, entre 1927 et 1980, les surfaces labourées ont augmenté de plus de 17 millions d'hectares : les 12 % des terres utilisées à des fins agricoles en 1927 sont passés à 48 % dans les années 1980. Par contre, au cours de la même période, la superficie des pâturages et des pacages a diminué de 58 % (Açil, 1980). Les pâturages ont donc été transformés en champs. Cependant, malgré l'importante réduction des pâturages, le nombre de têtes de bétail a triplé.

Actuellement, sur les terres arables, on cultive 13,7 millions d'hectares de céréales, 3,1 millions d'hectares de cultures industrielles et 3 millions d'hectares de cultures permanentes (vignobles, oliviers, vergers).

Dans la composition du produit agricole, la production végétale vient en tête avec 59 %, suivie de la production animale avec 33 % ; arrivent ensuite la sylviculture et les pêcheries avec respectivement 7 % et 1 % (Office d'Etat de la Planification, 1984).

2. Répartition des exploitations selon les types de production

La Turquie est un pays très varié par le climat et par les sols. Dans une même région, on peut distinguer des zones très différentes. On ne dispose pas de données statistiques suffisantes pour définir les types d'exploitations agricoles au niveau national et régional. Cependant, il est possible de dire que, dans les régions suffisamment humides, il existe plus particulièrement des exploitations de cultures industrielles et, à l'intérieur, dans les régions semi-arides et arides, prédominent des exploitations de monoculture céréalière. Les dernières données statistiques montrent que 88 % des exploitations agricoles sont des exploitations mixtes (cultures végétales associées à l'élevage) et que seulement 10 % d'entre elles sont spécialisées dans les cultures végétales et 2 % dans l'élevage.

3. Répartition des exploitations d'après leur superficie

D'après les résultats du recensement agricole de 1980, il existe en Turquie plus de 3,5 millions d'exploitations agricoles dont 99 % ont moins de 100 ha. Parmi ces dernières, 28 % ont moins de 2 ha et cou-

vrent 4 % des surfaces labourées. Les exploitations inférieures à 5 ha et 10 ha représentent 61 % et 82 % du total et elle occupent 20 % et 41 % des terres cultivées. Par ailleurs, environ 500 000 exploitations (14 %) ont une superficie inférieure à 1 ha (Institut d'Etat des Statistiques, 1980). Une étude publiée par l'Office du Plan donne des indications semblables (Varlier, 1978). Selon cette étude, 11 % des exploitations ont des superficies inférieures à 0,5 ha (0,35 ha de superficie moyenne). Toutes ces données montrent que, dans l'agriculture turque, les exploitations très petites et marginales dominent d'une façon absolue.

De plus, les dimensions des exploitations varient sensiblement d'une région à l'autre. Dans le troisième plan quinquennal (Office d'Etat de la Planification, 1973), on signale que les exploitations de 0,1 à 0,5 ha sont plus concentrées dans les régions côtières (Mer Noire, Mer Egée et Mer Méditerranée). Par contre, sur le plateau central, elles sont moins nombreuses. Quant à la région du sud-est, on y rencontre un déséquilibre très marqué du point de vue de la taille des exploitations et de la répartition des terres. Des données plus récentes donnent les mêmes indications générales.

Il est aussi intéressant de montrer l'évolution de la taille des exploitations agricoles depuis plus de trente ans (Tableau 1).

Tableau 1. Evolution de la répartition des exploitations selon leur taille (de 1950 à 1980) (%)

Classes de superficie (ha)	1950		1963		1970		1980	
	Nombre d'exploitations	Superficie	Nombre d'exploitations	Superficie	Nombre d'exploitations	Superficie	Nombre d'exploitations	Superficie
0,1 à 2,0			40,9	7,0	42,4	10,4	28,4	4,1
2,1 à 5,0	61,7*	18,9	27,8	17,3	28,7	16,8	32,7	15,9
5,1 à 10,0	21,8	18,8	18,1	23,9	15,6	21,0	20,8	21,3
10,1 à 20,0	10,5	19,1	9,4	23,7	7,8	21,0	11,8	23,8
20,1 à 50,0	4,4	16,9	3,2	17,0	3,1	19,6	5,5	22,8
51 et plus	0,6	26,3	0,6	11,1	0,6	11,2	0,8	12,1
Nombre total	2 513 000	20 751 000	3 101 000	16 734 000	3 059 000	17 065 000	3 559 000	22 764 000

Source : Institut d'Etat des Statistiques - Recensements agricoles de 1950, 1963, 1970 et 1980

* de 0,1 à 5,0 ha

Selon les données disponibles, le nombre des exploitations, qui était de 2,5 millions en 1950, a augmenté de 600 000 en 1963. Par la suite, il est resté presque inchangé jusqu'en 1970 pour dépasser les 3,5 millions en 1980. Il en résulte, qu'en trente ans, l'effectif des exploitations a augmenté de 40 %. Quant aux exploitations marginales, elles prédominent toujours. Par exemple, les proportions respectives des exploitations inférieures à 5 et 10 ha, qui étaient de 62 % et 83 %, se sont maintenues jusqu'en 1980. Par contre, les exploitations supérieures à 50 ha ont diminué de 50 %. En conséquence, la dimension moyenne des exploitations a diminué sensiblement (Tableau 2). En effet, la superficie moyenne qui était de 7,5 ha, en 1950, est tombée à 6,4 ha, en 1980. De même, dans chaque classe d'exploitations, la réduction de la taille moyenne a touché de 10 % à 22 % des unités de production.

Tableau 2. Evolution de la taille moyenne des exploitations agricoles (de 1950 à 1980)

Classes de superficie (ha)	1950		1963		1970		1980	
	Superficie moyenne (ha)	Superficie moyenne (ha)	1950 = 100	Superficie moyenne (ha)	1950 = 100	Superficie moyenne (ha)	1950 = 100	
0,1 à 2,0	1,08	0,93	86	1,31	121	0,93	86	
2,1 à 5,0	3,46	3,36	97	3,27	95	3,10	90	
5,1 à 10,0	7,27	7,11	98	7,49	103	6,55	90	
10,1 à 20,0	14,48	13,62	94	15,00	104	12,87	89	
20,1 à 50,0	30,42	28,42	93	35,00	115	26,78	88	
50,1 et plus	119,02	120,14	101	108,46	91	92,78	78	
Total	7,46	5,40	72	5,58	75	6,40	86	

Source : Institut d'Etat des Statistiques - Recensements agricoles de 1950, 1963, 1970 et 1980

Tous ces résultats montrent que les terres agricoles se morcellent et que les exploitations deviennent de plus en plus petites ou marginales. Or, dans les pays développés, le nombre des exploitations diminue (particulièrement celles de moins de 20 ha), la superficie moyenne augmente. Par exemple, dans les pays du Marché Commun à 9, le nombre des exploitations inférieures à 20 ha a diminué de 1,6 million (22 %) entre 1960 et 1970 (EEC, 1979) et il était de 12 % entre 1970 et 1975 (EUROSTAT, 1974)

4. Morcellement des exploitations

Un autre problème d'ordre structurel concerne le morcellement des exploitations. D'après les données du recensement de 1980, une exploitation se composait de 6,4 parcelles en moyenne et la superficie moyenne était de 1,0 ha (Tableau 3).

Tableau 3. Répartition des exploitations selon leur superficie et le nombre de parcelles

Taille de l'exploitation (ha)	Répartition des exploitations (%)	RÉPARTITION DES parcelles (%)	Surface moyenne des parcelles (ha)
moins de 1	14,4	5,4	0,2
1 à 1,9	15,2	9,7	0,3
2 à 4,9	32,8	31,2	0,5
5 à 9,9	20,2	26,0	0,8
10 à 19,9	11,3	17,0	1,4
20 à 49,9	5,3	9,1	2,5
50 à 99,9	0,7	1,4	5,6
plus de 100	0,1	0,2	23,8
Total	100,0	100,0	1,0

Source : Institut d'Etat des Statistiques - Recensement agricole de 1980

On peut noter que la superficie moyenne des parcelles augmente proportionnellement à la taille des exploitations. Par exemple, dans les exploitations inférieures à un hectare, la superficie moyenne des parcelles était de 0,2 ha ; dans celles de 2 à 4,9 ha, elle était de 0,5 ha et, dans les unités de production de plus de 100 ha, elle s'élevait à 23,8 ha. Il est intéressant de noter que, dans les exploitations agricoles de moins de 5 ha (62 % du total), la superficie moyenne d'une parcelle était de 0,3 ha environ. On voit donc que les petites exploitations se composent de parcelles d'autant plus minimes. Cependant, avec le temps, le morcellement a été réduit : le nombre d'exploitations d'un seul tenant est passé de 5 % en 1950 à 9 % en 1980. Cependant, le morcellement des exploitations reste un problème chronique de l'agriculture turque (Tableau 4). Cette situation est la résultante des lois de succession, de la pression démographique et des activités spéculatives.

Tableau 4. Evolution du morcellement des exploitations de 1970 à 1980

Nombre de parcelles	Répartition des exploitations (%)	
	1970	1980
1	14,6	9,5
2 - 3	32,0	26,2
4 - 5	21,2	22,4
6 - 9	19,8	22,2
10 et +	12,4	19,7

Source : Institut d'Etat des Statistiques - Recensements agricoles de 1970 et 1980

5. Mode de faire-valoir

Un autre critère utile à la description de la structure agricole est le mode de faire-valoir. D'après les données du Quatrième Plan (Office d'Etat de la Planification, 1979) et l'étude de Varlier (Varlier, 1978), une famille paysanne avait en moyenne 5,7 ha de terre en propriété en 1973. Environ 1,3 million de propriétaires, soit 45 % du total, avait des terres d'une superficie de moins de 2 ha. La proportion des familles propriétaires de terres de moins de 1 ha était estimée à environ un quart de l'ensemble. Les propriétés

foncières de plus de 50 ha appartenaient à 0,8 % du total des familles et occupaient 14 % de la superficie agricole. Il en résulte que ce sont les très petites propriétés qui prédominent dans l'agriculture.

En outre, l'évolution actuelle montre que, d'une part, le nombre et le pourcentage des petites propriétés augmentent et que, d'autre part, les propriétés se divisent et leur superficie diminue. Par contre, les propriétés de plus de 50 ha augmentent en nombre et en taille.

Quant au mode de faire-valoir, les exploitations agricoles turques sont principalement en faire-valoir direct. Selon les résultats du recensement de 1980, 91 % de l'ensemble des exploitations sont en faire-valoir direct. Cependant, le pourcentage est plus petit (77 %) dans les exploitations dépassant 100 ha (Institut d'Etat des Statistiques, 1980). Parmi les exploitations de plus de 100 ha, respectivement 7,6 % et 10,6 % d'entre elles sont partiellement en propriété et partiellement en fermage ou en métayage : seulement 0,4 % des exploitants sont métayers et 0,8 % afferment la terre qu'ils cultivent. Les 0,6 % restantes sont exploitées différemment. Il en ressort que les exploitations complètement ou partiellement en fermage ou en métayage représentent 9,4 % et qu'elles occupent 13 % des terres agricoles. Néanmoins, en 1970, 14 % des exploitants étaient à la fois propriétaires et métayers ou fermiers.

Par ailleurs, une grande majorité des exploitations (68 %) sont exploitées par la main-d'oeuvre familiale. Mais, dans les exploitations d'élevage, ce pourcentage s'élève à 97 %. Les exploitations qui utilisent uniquement des salariés ne représentent que 2,5 % du total des exploitations agricoles. Les exploitations utilisant la main-d'oeuvre familiale et des salariés représentent 35 % de l'ensemble : ce sont des exploitations de cultures végétales (Institut d'Etat des Statistiques, 1980).

Il est intéressant de noter que 30 % des exploitations de moins de 10 ha emploient de la main-d'oeuvre saisonnière en raison, d'une part, des pics de travail agricole et, d'autre part, des particularités de certaines cultures.

6. Répartition du capital

En Turquie, le capital foncier est constitué par la terre et les valeurs qui lui sont attachées. C'est ainsi qu'il tient une place très importante dans le capital total. D'après les informations disponibles, fondées sur des enquêtes concernant les exploitations à différentes époques¹, la part du capital foncier représente plus de 60 % du capital total dans les exploitations de la région égéenne. Par ailleurs, les investissements sont relativement plus importants dans le foncier. Ceci s'explique par le fait que l'agriculture turque dépend, dans une large mesure, des facteurs naturels et que, par conséquent, on pratique une agriculture relativement extensive. Pour les autres régions agricoles, les conditions ne sont pas très différentes (Demirci, 1981).

D'autre part, comme le capital d'exploitation est relativement peu important, il est aussi très faible en valeur absolue. Quant à la part du capital circulant dans le capital d'exploitation, elle reste minime. Un autre point à souligner est que le rapport dette/actif est inférieur à 10 % ; par conséquent, l'autofinancement est de l'ordre de 90 %. Ceci étant, il ne faut pas en conclure que les exploitants n'ont pas de difficultés financières et qu'ils n'ont pas besoin de crédits. En effet, les conditions difficiles pour obtenir des crédits suffisants et la crainte de ne pouvoir rembourser ces emprunts sont les causes principales de l'endettement peu important des producteurs agricoles turcs.

III – Résultats et problèmes provenant des structures actuelles

Les structures actuelles de l'agriculture turque induisent certains problèmes techniques, économiques et sociaux. On peut les énumérer comme suit :

□ La prédominance d'exploitations très petites et marginales représente le principal obstacle à l'augmentation de la productivité dans l'agriculture. La majorité des exploitations se trouvent dans des conditions défavorables pour mener une activité économique productive. En réalité, on peut se demander s'il est raisonnable de considérer comme unités de production toutes ces minuscules exploitations constituées de quelques lopins de terre. Dans ces exploitations, aucun équilibre n'est réalisé entre les facteurs terre, travail et capital et c'est la terre qui joue le rôle principal dans la production.

□ Par le fait de leur exigüité, mais aussi de leur composition en multiples parcelles éloignées les unes des autres, les exploitations ne permettent pas une mécanisation rationnelle et économique. Si l'on considère que la superficie doit être au minimum de 2 ha pour pouvoir utiliser un tracteur, alors environ 1,2 million des exploitations et plus de 90 % des parcelles ne sont pas vraiment appropriées à l'utilisation des tracteurs.

Il est évident que toutes ces conditions ne favorisent pas l'utilisation d'une technologie poussée en vue de réduire le coût de production et d'augmenter le rendement. Il faut encore noter que, malgré l'insuffisance technique, la mécanisation pose aussi de lourds problèmes financiers.

□ Parmi les grandes exploitations, un nombre assez important d'entre elles utilise une technologie moderne. Cependant, il en existe aussi qui ne sont pas exploitées de façon productive. C'est souvent le cas des exploitations dont les propriétaires préfèrent habiter la ville et mener d'autres activités économiques : ils les exploitent alors de façon extensive s'ils ne les donnent pas en fermage et/ou métayage. En conséquence, le rendement et la production baissent, les terres restent non entretenues, les revenus agricoles demeurent médiocres et l'accumulation du capital ne se réalise pas.

□ Comme les registres fonciers et les inscriptions de propriété ne sont pas suffisamment crédibles, il existe beaucoup de désaccords sur la possession et l'exploitation des terres, ce qui donne lieu à d'innombrables procès. Ainsi les terres, objets de conflits, restent non cultivées ou sont utilisées de façon irrationnelle.

En outre, 17 000 villages se trouvent en zone forestière, ou en bordure de forêt, et plus de 9 millions de paysans y vivent. La forêt, domaine de l'Etat, et les propriétés privées se sont interpénétrées : beaucoup de pacages et pâturages ont été créés au détriment de l'espace forestier. Les paysans des zones forestières qui n'ont pas d'autres sources de revenu, hormis le bois et l'agriculture, nuisent ainsi à la forêt, volontairement ou involontairement. Et, finalement, ils se retrouvent en situation d'illégalité pour utilisation non autorisée de la forêt (Arikokoglu, 1980).

□ En Turquie, il n'existe pas de législation concernant les droits des fermiers et des métayers, ni la durée des baux. Généralement, les conditions de fermage et de métayage, qui se fondent sur les coutumes et les traditions locales, ont des conséquences néfastes pour les personnes concernées : la durée du contrat est d'un an et le métayer ou le fermier est généralement obligé d'accepter les propositions du propriétaire.

D'autre part, les terres exploitées en fermage ou en métayage ne reçoivent aucune amélioration foncière et les fermiers/métayers cherchent à en tirer le maximum et, ceci, dans un court délai et sans se soucier de l'avenir. Ainsi, ces terres perdent de leur fertilité avec le temps.

□ L'exigüité des exploitations agricoles (sauf celles qui sont spécialisées dans les cultures maraîchères ou fruitières) implique que les producteurs cherchent à réaliser une production en vue de satisfaire les besoins familiaux. En conséquence, le pourcentage de production commercialisée est peu important et le profit tiré de leur exploitation par les petits paysans reste relativement médiocre. La proportion de la production commercialisée est de 5 % dans les exploitations de moins de 2 ha et de 12 % dans celles de 2 à 5 ha. Par contre, elle est de plus de 75 % dans les exploitations supérieures à 100 ha (Varlier, 1978).

Il est évident que, dans ces conditions, les revenus des petits exploitants seront très bas et qu'ils ne permettront pas d'investissements nouveaux pour améliorer la productivité des exploitations.

□ Les exploitations de très petite taille et morcellées ne profitent pratiquement pas des services de vulgarisation et de recherche. Certaines exploitations ne possèdent même pas les simples techniques de base. Ceci est l'une des causes de l'exploitation primitive des terres et des productions de mauvaise qualité. Par contre, il existe des moyennes et grandes exploitations ayant des relations étroites avec les organismes de vulgarisation : elles appartiennent en général à des personnes diplômées des différentes filières de l'enseignement supérieur.

□ Les structures agricoles actuelles sont inadéquates à la planification de la production car la majorité des exploitations ne sont pas appropriées à l'application de la jachère. De plus, dans un grand nombre d'exploitations, les productions sont destinées à l'autoconsommation.

□ Depuis une dizaine d'années, les paysans, n'ayant pas suffisamment de terres et donc de revenus ou bien attirés par la vie citadine, émigrent en ville où ils exercent des petits métiers (concierge, etc.). Les terres de ces émigrés sont quand même exploitées selon des techniques agricoles traditionnelles et elles perdent ainsi leur productivité et leur fertilité.

En résumé, l'agriculture turque n'a pas encore adopté des structures qui rendraient possible son intégration équilibrée et harmonisée aux autres secteurs économiques. L'agriculture présente actuellement une double face. D'une part, il y a des exploitations ayant des ressources convenables et suffisantes et, d'autre part, la majorité d'entre elles ne possède déjà pas les moyens nécessaires. Par conséquent, seul un certain nombre d'exploitations profite largement d'une technologie avancée. Ainsi, à côté d'un secteur dynamique et développé, se trouve un autre secteur statique qui ne peut pas avoir accès à la modernisation. En outre, les améliorations dues aux technologies et aux services agricoles rendent plus profond le dualisme existant et participent à l'augmentation des petites propriétés et du nombre de paysans sans terre. C'est ainsi que se produit un exode incontrôlable vers la ville d'une population rurale gagnant difficilement sa vie de surcroît. Actuellement, on n'assiste pas à une amélioration notable de cette situation, sauf rares exceptions, et cet état de choses se perpétue. Par conséquent, au vu de l'analyse des trente dernières années, il serait d'un grand optimisme de prévoir une amélioration spontanée dans un proche avenir. C'est pour cela que, si l'on veut améliorer la situation économique générale, l'agriculture apparaît d'une grande importance pour le développement du pays.

IV – Réflexions pour l'amélioration des structures agricoles

Avant de passer à l'énoncé des mesures qui pourraient être prises en vue d'améliorer les structures agricoles, il est nécessaire de souligner quelques points intéressants :

- Les terres cultivables constituent environ un tiers de la surface totale. Ces terres sont exploitées depuis très longtemps sans qu'aucune mesure conservatoire ait été prise. Ce sont donc des terres fatiguées et il est absolument nécessaire de les rendre plus fertiles.
- La croissance démographique est de plus de 2 % par an : la population double en 25 ou 30 ans. Il y a donc une grande pression démographique sur les terres agricoles. De plus, l'augmentation de l'emploi dans les autres secteurs est insuffisant pour absorber la population agricole excédentaire. Ainsi, la pression démographique s'exerçant de plus en plus, la capacité de l'agriculture à servir de refuge à la population diminue.
- Face à la nécessité d'avoir à nourrir une population en forte croissance, l'agriculture se doit d'augmenter le volume de sa production et sa productivité et, ceci, dans des proportions très élevées. Cela exige l'application de techniques nouvelles dont l'acquisition dépend de l'amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs.
- Les exploitations individuelles ont très peu de chance de réaliser ces conditions parce qu'elles sont trop en marge des connaissances technologiques et parce qu'elles manquent de potentialités économiques et financières.
- D'une région à l'autre, il existe de grandes différences techniques, économiques, sociales et culturelles.
- L'industrie s'est développée très inégalement selon les régions et, dans les zones où elle est inexistante, les problèmes agricoles sont encore plus sévères.
- En Turquie, les programmes gouvernementaux sont destinés à augmenter la production. Les programmes prévus comprennent, en général, des mesures applicables par les moyennes et grandes exploitations. Les programmes destinés aux petites exploitations sont peu nombreux. Les organismes de services ne sont ni organisés, ni équipés, pour venir en aide aux petites exploitations et, dans ces conditions, le risque de faire des erreurs est grand.
- Dans les programmes gouvernementaux appliqués, on prend généralement en considération les objectifs nationaux et macro-économiques et on analyse plus spécialement l'agriculture dans le cadre d'approches biologique et de génie rural. On n'insiste pratiquement pas sur l'orientation technico-économique des producteurs. On profite donc très insuffisamment des capacités productives des exploitations.

- ❑ Il est possible de rendre plus rentable les investissements physiques, en améliorant et développant les capacités de gestion des exploitants, actuellement très faibles. Il est donc nécessaire de considérer les hommes comme l'investissement le plus productif bien que tous les exploitants n'aient pas les mêmes aptitudes.

Ainsi, en tenant compte de ces particularités, on peut proposer des principes essentiels pour une politique applicable à des exploitations de différente nature.

1. Les exploitations marginales

Il est presque impossible de rendre économiquement viable ces exploitations. En effet, il est très difficile de former les exploitants dans les domaines de la gestion et des technologies appropriées aux exploitations tournées vers l'économie du marché car, dans le cadre de leur développement économique, les moyens économiques et financiers de ce groupe d'individus sont très limités. Même avec des dépenses importantes, on ne peut pas atteindre une augmentation significative de leurs revenus.

Cependant, il est évident qu'on ne peut pas négliger ce groupe qui a, de fait, grand besoin d'aide. Deux possibilités existent : soit les exploitants de ce groupe sont transférés à d'autres branches de l'économie selon un programme bien défini, soit on peut préparer des programmes peu coûteux qui, dans des conditions convenables, permettraient de développer légèrement leurs revenus.

2. Les exploitations semi-marginales

Ce groupe est composé d'exploitations présentant des caractères marginaux et dont un certain développement technique et une maîtrise de gestion sont possibles moyennant des dépenses limitées.

Parmi ces exploitations, celles qui ont des terres et qui ont la possibilité de développer des productions commercialisables peuvent devenir des exploitations partiellement intégrées au marché. Ces exploitations ont besoin de l'aide de l'Etat et les programmes de développement intégré peuvent les rendre plus performantes et rentables. On peut aussi favoriser l'agriculture de groupe comme cela existe dans quelques pays européens (France, Belgique et Espagne par exemple).

3. Les exploitations ayant des possibilités de développement

Ce groupe se compose d'exploitations dirigées par des hommes jeunes, intelligents et travailleurs. Dotées généralement de suffisamment de terres en propriété, ces exploitations peuvent rattraper assez facilement le groupe de celles qui sont intégrées au marché par l'obtention de crédits adéquats, la mise en place de programmes pour faciliter l'accès au marché et l'aménagement des terres ainsi que des actions de formation. Ces exploitations qui produiront seulement pour le marché constitueront aussi une base pour le secteur agro-industriel de l'avenir.

4. Les grandes exploitations modernes

Les principaux objectifs de ces exploitations sont :

- ❑ d'attirer les capitaux extérieurs à l'agriculture ;
- ❑ de produire en grande quantité pour les marchés intérieur et extérieur ;
- ❑ d'accumuler le capital ;
- ❑ d'éduquer la population agricole.

Il est très utile de maintenir ces exploitations en utilisant des technologies avancées et des techniques de gestion modernes, mais il faudrait aussi appliquer une politique qui leur permettrait de devenir créatrices d'emplois et de transformer leur épargne en investissements.

5. Les mesures à prendre pour l'amélioration des structures agricoles

On voit que pour les exploitations présentant des caractères socio-économiques différents, il faut appliquer des politiques de support et de développement distinctes. Il reste cependant important d'identifier quels sont les groupes qui peuvent le mieux servir les objectifs nationaux par rapport aux autres.

Il est clair que pour satisfaire un objectif national visant à accroître la production pour les marchés intérieur et extérieur, on comptera sur les exploitations intégrées au marché. Cependant, il ne serait pas judicieux de négliger les exploitations des premier et deuxième groupes. Il est donc nécessaire de créer et d'appliquer des programmes particuliers pour ces exploitations.

En Turquie, les politiques à suivre pour l'amélioration et la rationalisation de structures agricoles, appropriées aux principes de la productivité et de la justice sociale, doivent s'appuyer sur une législation adaptée. Ces réglementations doivent comprendre des mesures pour réorganiser les régimes fonciers et le droit de propriété agricole mais aussi pour responsabiliser les producteurs afin qu'ils exploitent leurs terres de façon plus productive et rationnelle².

Compte tenu de cette analyse, on peut proposer les mesures suivantes :

- Un office (ou institution) des terres doit être légalement créé. Cet office privilégié, ayant pour mission d'acheter des terres et de les revendre à des exploitations en voie de développement, devrait contribuer à la rationalisation des structures. Ainsi, on peut empêcher l'accumulation de terres entre les mains de certains et leur utilisation de façon irrationnelle.
- Les ressources financières de cet office doivent être fournies par le budget de l'Etat, par la Banque agricole et, plus spécialement, par les impôts provenant du secteur agricole.
- Il faut créer une législation pour défendre les droits des intéressés en cas de métayage et de fermage. Il sera utile d'établir un lien entre le taux de fermage (ou de métayage) et l'impôt foncier. Il faut aussi créer une loi pour prévenir la division des exploitations en-dessous d'une certaine superficie considérée comme étant le minimum économiquement viable.
- Il faut appliquer un programme d'aménagement en vue d'utiliser de façon plus rationnelle et plus économique les pâturages et les prairies appartenant à l'Etat ou à la commune et il faut aussi en attribuer la responsabilité à leurs usagers.
- Il faudrait donner la possibilité aux agriculteurs d'avoir accès à la sécurité sociale. En outre, pour les agriculteurs relativement âgés qui cessent d'exploiter mais cèdent leur exploitation à un successeur, on devrait penser à un régime spécial de retraite.
- Il faut aussi mener des programmes portant aussi bien sur l'enseignement de base que sur la formation professionnelle et technique. Ainsi, les jeunes agriculteurs recevront une formation agricole ou une préparation à des emplois non-agricoles.

V – Conclusion

En Turquie, l'agriculture conserve actuellement son importance dans l'économie générale du pays. L'expérience passée a montré que tant que le secteur agricole n'est pas capable de s'intégrer aux autres secteurs, il est très difficile de réaliser un développement économique harmonieux. Pour cette raison, il est nécessaire d'améliorer les structures agricoles pour qu'elles contribuent à un développement accéléré et équilibré.

Quand on voudra améliorer et rendre plus efficace le secteur agricole, il faudra tout d'abord prendre en considération les différences régionales et donner aux agriculteurs l'accès à des terres qui valorisera la main-d'oeuvre familiale, qui assurera un niveau de vie équitable et qui rendra possible un développement des exploitations. Mais, tant que la pression démographique demeure dans le secteur agricole, il sera difficile de maintenir l'unité des exploitations ainsi que d'assurer la continuité et la garantie de la

propriété. Pour cette raison, il est nécessaire non seulement de trouver de nouvelles possibilités d'emploi en dehors du secteur agricole mais aussi de développer le système de planification familiale, appliqué actuellement de façon très limitée.

Notes

1. Ces enquêtes sont anciennes et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation dans son ensemble.
2. La loi du 22 novembre 1984 prévoit certaines mesures très limitées qui ne peuvent être appliquées que dans certaines régions où on pratique des travaux d'irrigation.

Références

- **Açil, F.** (1980). *Economie agricole*, Ankara (en turc).
- **Arikokoglu, Z.** (1981). *La structure agricole et sa réorganisation*, 2e Congrès d'Economie de Turquie, Izmir (en turc).
- **Demirci, R.** (1981). *La structure agricole et sa réorganisation*, 2e Congrès d'Economie de Turquie, Izmir (en turc).
- **EUROSTAT** (1974). *Annuaire agricole statistique*.
- **EEC** (1979). *The agricultural situation in the Community*, Rapport.
- **Talim, M.** (1968). *Le capital et le crédit dans l'agriculture turque*, 2e Colloque Méditerranéen, Montpellier (contribution au colloque).
- **Turquie. Institut d'Etat des Statistiques.** *Recensements agricoles de 1950, 1963, 1970 et 1980*, Ankara.
- —. **Office d'Etat de la Planification.** *Troisième Plan Quinquennal de Développement*, 1973, Ankara.
- —. —. *Quatrième Plan Quinquennal de Développement*, 1979, Ankara.
- —. —. *Cinquième Plan Quinquennal de Développement*, 1974, Ankara.
- **Varlier, O.** (1978). *Le changement structurel technologique et la répartition de la terre dans l'agriculture turque*, Office d'Etat de la Planification/SPD, Ankara.

